



Figure 1 : Logo du Conseil consultatif de l'accessibilité

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU CONSEIL CONSULTATIF DE L'ACCESSIBILITÉ et de Barrier-Free Manitoba

EN LIGNE – SUR ZOOM

LE JEUDI 9 FÉVRIER 2023

Réunion avec les membres de Barrier-Free Manitoba

HEURE : de 10 h à 11 h

RÉUNION DU CONSEIL CONSULTATIF DE L'ACCESSIBILITÉ

HEURE : DE 11 H À 12 H

Présences : John Graham (président), Brad Robertson, Kelly Cook, Josh Watt, Dianna Scarth, Kris Cowley, Laurel Repski, Shawna Joynt, Scott Jocelyn, Darren Macdonald et Maria Ferraro (Bureau de l'accessibilité du Manitoba), Lucia Madariaga-Vignudo (Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité), Sarah Lugtig (examinatrice de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains), deux interprètes en langue ASL (E-Quality Communication Centre of Excellence)

Le conseil s'entretient d'abord avec les membres de Barrier-Free Manitoba. La réunion du Conseil a ensuite eu lieu. La réunion commence par une discussion avec Sarah Lugtig (examinatrice de la Loi nommée par la ministre), notamment sur la façon dont le Conseil peut soutenir l'examen quinquennal de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains (la Loi). Un groupe de discussion avec le Conseil est prévu en mars 2023.

La réunion se poursuit par une présentation du Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité (le Secrétariat) concernant la manière dont les plaintes liées à la Loi ont été traitées jusqu'à présent, y compris la façon dont le Bureau de l'accessibilité du Manitoba (le Bureau) intervient auprès des citoyens pour tenter de résoudre ces plaintes. Si les préoccupations relèvent de la Loi et des normes en vigueur, le Bureau peut communiquer directement avec les organismes ou fournir des explications aux citoyens sur les dispositions de la Loi qui s'appliquent (p. ex. mécanisme de rétroaction). Le Secrétariat a rencontré des membres du bureau de l'accessibilité de l'Ontario qui ont indiqué que celui-ci ne fournissait pas de services de médiation ou de défense des intérêts.

Dans le cadre des mises à jour des normes, des listes de contrôle, un manuel et un module de formation sur la norme en matière de renseignements et de communication accessibles sont en cours d'élaboration. La période de consultation de 60 jours sur la norme d'accessibilité pour le transport s'étend du 9 février au 9 avril 2023. Un webinaire

de consultation aura lieu le 22 mars 2023 de 13 h 30 à 15 h 30. Ensuite, le Conseil discutera des recommandations et des observations issues du webinaire.

La norme d'accessibilité pour la conception des espaces publics sera promulguée en 2024 au lieu de 2023 afin de permettre une consultation supplémentaire de la communauté. Un examen quinquennal de la norme d'accessibilité à l'emploi aura lieu en 2024.

Le Conseil a reçu une mise à jour concernant le travail du Bureau sur l'élaboration des normes avec Normes d'accessibilité Canada, un forum pancanadien sur les normes d'accessibilité, et concernant le projet de protocole d'entente entre le Manitoba et cet organisme. Normes d'accessibilité Canada participe à 60 projets de recherche et dispose d'un budget total de 8 millions de dollars. Les projets portent notamment sur :

- les élections;
- l'environnement;
- les activités de mobilisation;
- le tourisme accessible;
- le transport (par avion et par train);
- l'acoustique dans la conception des espaces publics.

Le Conseil a également reçu une mise à jour concernant le plan sur deux ans visant à améliorer l'accessibilité dans les ministères, pour la période 2024-2025.

La prochaine réunion du Conseil aura lieu le jeudi 9 mars 2023 de 9 h à 12 h 30. La séance est levée à 12 h.